

DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE

« CRÉER UNE DYNAMIQUE POUR LA REPRISE DE LA VACCINATION DE ROUTINE EN AFRIQUE »

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis dans le cadre de la manifestation de haut niveau organisée le 19 février 2023 dans la ville d'Addis-Abeba (Éthiopie) en marge des travaux de la 36^e session ordinaire de la Conférence de l'Union, sur le thème « Créer une dynamique pour la reprise de la vaccination systématique en Afrique » ;

RAPPELANT les déclarations, résolutions et cadres antérieurs, y compris, mais pas seulement :

- l'approbation, par les chefs d'État et de gouvernement africains, du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques en tant que cadre permettant aux populations africaines d'avoir accès aux produits médicaux et technologies essentiels, de qualité, efficaces et sans danger (2012),
- la Déclaration d'Abuja sur la vaccination en Afrique à l'horizon 2020 (« Immunize Africa 2020 ») approuvée par les chefs d'État et de gouvernement africains (2014),
- la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur l'éradication de la poliomyélite en Afrique intitulée « Notre héritage historique aux générations futures » (2015),
- la résolution WHA68.6 de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée « Plan d'action mondial pour les vaccins » (2015),
- la Déclaration d'Addis-Abeba sur la couverture vaccinale universelle en tant que pierre angulaire de la santé et du développement en Afrique (2016),
- la Déclaration de la Conférence mondiale d'Astana sur les soins de santé primaires – D'Alma-Ata à la couverture sanitaire universelle et aux objectifs de développement durable (2018),
- l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (2018),
- le Cadre pour la mise en œuvre du Programme de vaccination 2030 dans la Région africaine de l'OMS (Document AFR/RC71/7) (2021),
- le Cadre du Nexus humanitaire-développement-paix (HDPN) établi pour la Région OMS de la Méditerranée orientale (2021), et
- la Déclaration du 15^e Sommet humanitaire extraordinaire de l'Union africaine et de la Conférence d'annonce des contributions (Malabo, 2022) ;

DÉTERMINÉS à accroître les investissements nationaux et externes dans les programmes de vaccination en Afrique, et par conséquent à promouvoir, à apporter et à

protéger la santé, ainsi qu'à donner des moyens d'action à toutes les populations d'Afrique, à en faire des partenaires et à leur assurer la santé ;

RECONNAISSANT qu'une population en bonne santé constitue le socle sur lequel se fonde la croissance socioéconomique en Afrique et que des systèmes de santé résilients sont nécessaires à la mise en place de programmes de vaccination solides qui contribuent à l'instauration de la couverture sanitaire universelle ;

RÉAFFIRMANT que l'éradication, l'élimination et la réduction des maladies à prévention vaccinale amélioreront la santé et le bien-être au sens large, renforceront l'autonomie des générations futures et permettront à chaque personne de réaliser son plein potentiel ;

RECONNAISSANT que la cible de l'accès universel à la vaccination avant fin 2020 approuvée dans le cadre du Plan d'action mondial pour la vaccination (GVAP) n'a pas été atteinte ;

CONSCIENTS du fait qu'une stratégie mondiale de vaccination – le Programme de vaccination 2030 – a été approuvée par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la santé (par sa Décision WHA73 (9)) ;

NOTANT que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 a entraîné des effets dévastateurs importants sur la vie et les moyens de subsistance des communautés, et que cette pandémie a soumis les systèmes de santé à une pression énorme, perturbé à grande échelle les services de santé essentiels, notamment la vaccination systématique, entraînant des flambées épidémiques de maladies à prévention vaccinale ;

CONVAINCUS de l'impérieuse nécessité de redynamiser les programmes de vaccination systématique et de créer un mécanisme continental coordonné pour la préparation et la mise en place d'une riposte efficace aux épidémies de maladies à prévention vaccinale ;

FÉLICITANT la Commission et ses organes, tout comme l'Organisation mondiale de la Santé et les autres partenaires concernés qui ont organisé cette manifestation parallèle de haut niveau ;

SOMMES RÉSOLUS ET ENGAGEONS NOS GOUVERNEMENTS :

- 1) à renforcer la dynamique pour que toutes les populations bénéficient d'un accès universel à la vaccination afin de réduire la mortalité, la morbidité et le handicap et, partant, de faire en sorte que les États Membres puissent atteindre les cibles des objectifs de développement durable liés à la santé qu'ils se sont fixés, ainsi que leurs objectifs économiques et de développement ;
- 2) à accroître et à maintenir les investissements nationaux et les allocations de financement, y compris en diversifiant les mécanismes de financement pour couvrir le coût des vaccins traditionnels et pour répondre aux nouveaux besoins de financement des vaccins, et à mettre à disposition des ressources financières,

logistiques et humaines suffisantes pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des programmes de vaccination systématique ;

- 3) à remédier d'urgence aux goulots d'étranglement persistants dans les systèmes de vaccination et de prestation de soins de santé, en particulier dans les communautés les plus pauvres, vulnérables et marginalisées, notamment en renforçant la collecte de données, la compilation, la notification et l'utilisation d'outils numériques à tous les niveaux, et en se dotant de systèmes de gestion logistique efficaces et efficients et de systèmes intégrés de gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- 4) à accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes de prestation des soins de vaccination en tant que partie intégrante de l'institution et du maintien en place de systèmes de soins de santé primaires résilients ;
- 5) à assurer et à maintenir une surveillance de qualité pour toutes les maladies à prévention vaccinale afin de suivre les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs d'éradication, d'élimination et de lutte, de détecter précocement et rapidement les flambées épidémiques et d'y riposter ;
- 6) à tenir la promesse d'édifier une Afrique exempte de poliomyélite en éradiquant toutes les formes de poliovirus et à mettre en œuvre des plans d'intégration et de transition pour permettre aux programmes de santé de préserver les acquis engrangés dans les États Membres et de bénéficier des connaissances et de l'expertise que le programme de lutte contre la poliomyélite a générées grâce à l'initiative d'éradication ;
- 7) à mettre en place et à renforcer les capacités de recherche-développement en Afrique afin d'améliorer les innovations dans le domaine de nouveaux vaccins et d'adopter de nouvelles approches en faveur de la vaccination et de son acceptation ;
- 8) à affermir la volonté politique et à travailler avec les communautés, en particulier avec les femmes et les jeunes, les organisations de la société civile, les chefs traditionnels et les dignitaires religieux, les associations de professionnels de la santé et les parlementaires, afin de promouvoir le droit de chaque enfant, de chaque mère et de chaque communauté de bénéficier d'un accès universel aux vaccins vitaux et, par extension, de leur donner la meilleure chance possible de profiter d'un avenir sain ;
- 9) à formuler des politiques nationales destinées à démultiplier les avantages de la vaccination au-delà de la petite enfance pour les populations à risque, tout au long de la vie, afin de protéger les groupes les plus vulnérables et le système de santé national ;

- 10) à mettre en place et renforcer les capacités de fabrication continentale, régionale et locale de vaccins et d'autres mesures de santé publique, et à consolider les autorités nationales de réglementation par l'intermédiaire du Forum africain pour la réglementation des vaccins et de l'Agence africaine des médicaments ;

INVITONS :

- 1) tous les partenaires, y compris les banques qui œuvrent pour le développement en Afrique, les communautés économiques régionales et les organisations sanitaires régionales, à soutenir la mise en œuvre de la présente Déclaration et à accroître leurs efforts pour mobiliser des ressources et obtenir de nouveaux investissements afin de consolider les programmes nationaux de vaccination pour atteindre les objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et instituer des systèmes globaux de prestation de soins de santé dans les États Membres ;
- 2) les fabricants à faciliter l'accès aux nouveaux vaccins et aux vaccins disponibles à des prix abordables, à garantir la transparence des prix, à développer des bases de données sur les prix et à soutenir le transfert de technologie aux entreprises africaines ;
- 3) Gavi, l'Alliance du vaccin à considérer les pays qui se retrouvent dans des situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité comme des bénéficiaires remplissant les critères retenus pour profiter de son appui en ce qui concerne les vaccins et les coûts opérationnels ;
- 4) la Commission, le CDC-Afrique, les communautés économiques régionales, l'Agence de développement du NEPAD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé à fournir un appui aux États Membres pour qu'ils renforcent leurs capacités et à partager les meilleures pratiques et expériences, et à accompagner les États Membres dans la mise en place des mécanismes permettant un suivi rigoureux des progrès accomplis dans le respect de ces engagements ;
- 5) la Commission, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, à faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui aura lieu en 2025 ;

REMERCIONS Son Excellence le D^r Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone, d'avoir été le porte-drapeau de la présente déclaration.

ADOPTÉE à Addis-Abeba (Éthiopie), ce 19 février 2023.